



**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134-49**

**PRENEZ AVIS QUE** le règlement mentionné ci-dessous, adopté par le conseil, est **entré en vigueur** à la date apparaissant sur le certificat de conformité émis par la MRC d'Antoine-Labelle.

<b>Numéro</b>	<b>Adoption</b>	<b>Titre</b>	<b>Entrée en vigueur</b>
134-49	25 mars 2019	Règlement modifiant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin de modifier les limites des zones H321 et CP-829 ainsi que la grille des usages et normes en regard de la zone P-444.	29 avril 2019

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau du Service du greffe et des affaires juridiques situé au 300, boulevard Albiny-Paquette, pendant les heures de bureau, ou sur le site Internet de la Ville au <https://www.villemontlaurier.qc.ca/vie-municipale/reglements-municipaux>.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 8<sup>e</sup> jour de mai 2019.  
Véronik Chevrier, assistante-greffière